

LE PRÉFET

à

Madame la présidente du conseil
départemental
Monsieur le président de l'association des
maires du Doubs
Monsieur le président de l'association des
maires ruraux
Mesdames et messieurs les présidents
d'intercommunalité
Mesdames et messieurs les maires

Copie pour information :
Messieurs les sous-préfets
Mesdames et messieurs les parlementaires

Besançon, le

Objet : Conduite à tenir en cas de rencontre avec le loup

PJ : Plaquette « Que faire en cas de rencontre avec le loup ? »

Le loup est présent dans le massif jurassien, et en particulier dans le Doubs, depuis plus d'une dizaine d'années. Si sa présence était jusqu'à présent discrète, l'implantation d'au moins deux meutes à la frontière entre notre département, le département du Jura et le canton de Vaud ont conduit cet été non seulement à la multiplication des attaques sur des troupeaux bovins mais aussi à des signalements très fréquents par des promeneurs, randonneurs, chasseurs...

Je vous prie de trouver en pièce jointe, un document informatif à destination de vos administrés, sur la conduite à tenir en cas de rencontre avec le loup. Ce document peut être très largement reproduit et distribué à l'attention des habitants mais également des touristes qui fréquentent le Doubs été et hiver.

Mes services demeurent naturellement à votre disposition pour toute précision que vous jugerez utile.


Jean-François COLOMBET